

Mouvement ouvrier

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **24 (1932)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT. Après une durée de 2 mois, la grève des *ouvriers de la pierre* du Tessin s'est terminée à fin septembre. Grâce à la tenacité et à la solidarité dont les ouvriers ont fait preuve durant la lutte, ils ont pu maintenir presque complètement leur position. Ils ont pu empêcher la baisse des salaires et la suppression des vacances. Un nouveau contrat, valable jusqu'à fin mars 1934, a été conclu. Il y a lieu de féliciter les ouvriers de la pierre tessinois du succès remporté; ils ont prouvé qu'ils n'étaient pas à la merci des entrepreneurs, même en temps de crise.

L'issue de la grève des *ouvriers sur bois* de Winterthour est également réjouissante. Après une résistance de 15 jours, les patrons ont abdiqué sur toute la ligne. Il n'y a aucun changement dans la question des salaires, des vacances et des allocations locales et le nouveau contrat est valable jusqu'au 31 décembre 1933.

Un autre succès a été remporté par les *ouvriers verriers* de Genève. Les patrons verriers, probablement sur le conseil de l'association des entrepreneurs, avaient également inscrit la baisse des salaires et la suppression des vacances dans leur programme. Ils abdiquèrent après une grève de 15 jours. Les salaires et les vacances sont maintenus et le supplément pour le travail du samedi après-midi que les patrons se refusaient de payer devra également être payé. Cette entente est valable pour le moment jusqu'au 1^{er} juillet 1933; les patrons sont tenus de se présenter à l'Office de conciliation après cette date et il leur est interdit d'altérer les conditions de travail tant que durent les négociations.

Un nouveau conflit a éclaté dans la maison *Sauter, tombes funéraires à Kreuzlingen*. La maison, sans tenir compte du contrat collectif, a réduit les salaires de ses ouvriers. Mise en demeure de fournir des explications, la maison a déclaré ne pas avoir le temps de négocier avant la mi-octobre et a déclaré qu'une baisse de salaire de « 30 à 35 pour cent » était inévitable. Sur ces entrefaites, les ouvriers ont cessé le travail. Fait curieux, c'est que l'Association patronale approuve cette peu correcte infraction au contrat et soutient la maison en question. Cette même association crie au scandale dès qu'un ouvrier — agit contre la volonté de son organisation.

Les *carreleurs* de Lucerne ont pu conclure un nouveau contrat sans avoir recours à la grève; ce nouveau contrat prévoit même des améliorations.

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DU VETEMENT ET DE L'EQUIPEMENT. La nouvelle fédération des ouvriers de l'industrie du vêtement et de l'équipement qui a été fondée après l'exclusion de la fédération communiste des ouvriers du vêtement et du cuir, se développe d'une manière fort réjouissante. Ses effectifs dépassent actuellement 3000 membres, et compte ainsi 1000 membres de plus que l'ancienne fédération communiste lors de son exclusion de l'Union syndicale.

En septembre a eu lieu à Baden une conférence des ouvriers de la chaussure, qui fut très bien fréquentée; elle s'est occupée de questions de tarif et elle a décidé de mener une enquête générale sur les salaires durant le mois de décembre 1932.

OUVRIERS DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ALIMENTATION. A Granges, le personnel des magasins a vu se réaliser un postulat qui date de longues années: La fermeture des magasins à 6 heures le samedi. La commune en avait décidé l'application au début de juillet déjà, mais l'Union

cantonale des arts et métiers avait adressé un recours au Conseil d'Etat. Ce recours a été rejeté par le Conseil d'Etat en date du 20 septembre.

Selon un tableau des contrats, il ressort que la F. C. T. A. a conclu au début de juillet 1932 au total 134 contrats collectifs qui englobent 589 entreprises avec 14,056 ouvriers et ouvrières.

Les effectifs augmentent sans cesse; fin juin 1932 ils dépassaient 21,000 membres.

OUVRIERS METALLURGISTES ET HORLOGERS. Dans le département de la carrosserie de la maison Sauser S. A. avaient lieu depuis 2 mois des différends au sujet d'arbitraires déductions de salaires. Des négociations n'ayant pas abouti, toute l'équipe forte de 120 hommes opposa une résistance passive. Les ouvriers revendiquèrent la suppression de toutes les déductions de déficit, le remboursement des déductions faites jusque là, le paiement d'un boni et le respect de la convention de 1928.

Après 3 jours, le conflit fut liquidé, et les ouvriers remportèrent plein succès du fait que le boni requis leur fut assuré et qu'ils obtinrent par écrit l'assurance que l'on n'userait pas de représailles à leur égard.

OUVRIERS DU TEXTILE. Les ouvriers de la fabrique d'élastiques de Gossau se sont mis en grève pour cause de salaires insuffisants. La direction avait cru que, par suite de la crise, les ouvriers n'oseraient pas faire grève, car après une grève de 9 heures seulement, une entente par écrit fut conclue; cette entente garantit un salaire hebdomadaire et fixe les salaires aux pièces de telle façon qu'un ouvrier habile qui sait manier ses machines peut gagner davantage que le salaire minimum garanti.

La grève déclenchée dans la maison *Boneff, Scheuertuch S. A.* à *Münchenstein*, s'est également terminée par un succès complet. Le 12 octobre, la direction fit afficher l'avis que les salaires subiraient une nouvelle réglementation rétroactivement depuis le 10 octobre, et cela non pas dans le sens d'une amélioration. Les 25 ouvriers intéressés suspendirent spontanément leur travail. Le conflit put être liquidé après 5 jours de négociations. La baisse de salaires put être évitée et certaines normes ont même subi une *amélioration* et les salaires sont désormais garantis par un contrat.

Un nouveau conflit a éclaté le 12 octobre dans la *fabrique de feux d'artifice Hamberger à Oberried* au bord du lac de Brienz. La situation était très tendue depuis longtemps entre les ouvriers et le jeune Hamberger, lorsque ce dernier se permit de mettre à la porte sans autre forme de procès, le président de l'organisation, un vieil ouvrier qui travaille dans la fabrique depuis 29½ ans, les ouvriers perdirent patience et à quelques exceptions près, cessèrent le travail. M. Hamberger n'ayant pas voulu revenir sur sa décision, les ouvriers posèrent des contre-revendications concernant l'augmentation des salaires et les vacances. Etant donné que l'Association patronale de Thoune soutient en toute évidence les agissements de M. Hamberger, il est presque certain que le conflit sera long à liquider; les ouvriers sont néanmoins résolus à tenir jusqu'à ce qu'ils remportent la victoire.

OUVRIERS A DOMICILE. Le 25 septembre a eu lieu à la Maison du Peuple de St-Gall l'assemblée des délégués de la Fédération des ouvriers à domicile qui est formée des 3 fédérations des tisserands à points plats, des tisserands de toile à bluter et des brodeurs à la main. Après la liquidation des questions figurant à l'ordre du jour, le camarade Meister fit un exposé sur le programme de crise de l'Union syndicale, exposé qui fut vivement apprécié. Les ouvriers à domicile feront tout pour renseigner la population sur les suites néfastes de la politique économique officielle.

UNION FEDERATIVE DU PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS ET ENTREPRISES PUBLIQUES. Aussitôt après les décisions prises par le Conseil national, au sujet de la baisse des salaires, le Comité de l'Union fédérative s'est réuni pour prendre position en face de la situation. Après un discours prononcé par le camarade Bratschi, tous les représentants des diverses catégories du personnel exprimèrent leur ferme intention de s'opposer par tous les moyens à la baisse des salaires. La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

1^o Le Comité central prend acte des mesures prises jusqu'à maintenant dans la lutte contre la baisse des salaires du personnel fédéral. Il constate que ces mesures sont en parfaite harmonie avec les décisions prises par l'assemblée des délégués du 22 mars 1932 et il approuve l'attitude des représentants du personnel et des milieux qui les ont soutenus dans la lutte parlementaire.

2^o Le Comité central regrette les décisions prises par le Conseil national qui ont provoqué une vive stupéfaction dans les rangs du personnel intéressé. Ces décisions rendent inévitables le lancement du referendum et la votation populaire. Le Comité central charge le Comité directeur d'entreprendre immédiatement les préparatifs nécessaires, et il engage chaque collègue à seconder les efforts des organes de la fédération dans la lutte qui s'engage.

3^o Le Comité central a pris connaissance avec satisfaction des décisions du congrès syndical extraordinaire des 3/4 septembre 1932, au sujet de la lutte contre la crise. Il approuve sans réserves les propositions contenues dans ces décisions et se déclare prêt à collaborer de toutes ses forces avec l'Union syndicale suisse et la Fédération des sociétés suisses d'employés, à la réalisation de ce programme.

FONCTIONNAIRES DES TELEGRAPHES ET TELEPHONES. Après que l'assemblée des délégués de la Fédération suisse des fonctionnaires du télégraphe et du téléphone, qui eut lieu le 25 juin, eut décidé par 60 voix contre 4 son adhésion à l'Union syndicale, 642 membres demandèrent la votation générale à ce sujet. Le résultat de cette votation générale ne fait que confirmer les décisions des délégués. Le 90 % environ des membres participèrent à la votation et les membres au nombre de 1589 contre 504 se sont prononcés en faveur de l'entrée de la fédération dans l'Union syndicale. Le collègue Favre, secrétaire des fonctionnaires des postes et douanes commente cette décision par les termes suivants:

« Le cercle se ferme peu à peu qui englobera dans l'Union syndicale toutes les organisations de fonctionnaires. Hier les cheminots et les employés postaux, les fonctionnaires des cantons et des communes, aujourd'hui les fonctionnaires du télégraphe et du téléphone, demain, nous en avons la conviction, les fonctionnaires postaux. Tous unis avec les autres travailleurs dans la même lutte de libération sociale et économique, non pas dans une lutte de classe contre classe, mais dans la lutte pour l'élimination des classes, jusqu'au jour où le peuple des usines, le peuple des bureaux, des transports et du commerce, et le peuple de la glèbe vibreront en commun à tous les accords de la lyre humaine. »

Nous souhaitons la bienvenue aux fonctionnaires des télégraphes et téléphones dans l'Union syndicale et nous sommes persuadés que son adhésion permettra de resserrer les liens de solidarité entre le personnel des entreprises publiques et la classe ouvrière de l'industrie privée. La Fédération suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones comptent actuellement 38 sections avec 2345 membres.

A l'Etranger.

AUTRICHE. A la fin de décembre 1931, la centrale syndicale d'Autriche groupait 582,687 membres, dont 454,205 hommes et 128,480 femmes. Par rapport à 1930, les effectifs ont diminué de 11,6%. Cette diminution est évidemment due au chômage intense qui frappe le pays. Il y eut en moyenne 363,000 chômeurs dans le commerce, l'industrie et l'artisanat, non compris les sans-travail qui ne se présentent plus aux bureaux de placement en raison de leur chômage prolongé, et les chômeurs des entreprises agricoles et forestières.

Bien que l'action défensive ait accaparé la majeure partie des énergies disponibles, la consolidation interne du mouvement syndical ne fut pas négligée. Les rapports sur le recrutement féminin, les sections d'apprentis et l'éducation ouvrière publiés dans l'annuaire de 1931 le prouvent éloquemment.

Dans le domaine financier, l'année 1931 a posé aux syndicats librés de formidables exigences. Leurs recettes s'élevèrent à environ 21,100,000 schillings, mais leurs dépenses à 23,800,000 schillings; les dépenses dépassent donc les recettes à concurrence de 12,8%. Les secours et allocations s'élevèrent au montant de 10,600,000 schillings. Ces quelques chiffres illustrent la misère effroyable frappant les ouvriers et employés et témoignent en même temps de la fidélité de ceux-ci à leurs organisations ainsi que de leur esprit de sacrifice.

Dans l'Internationale.

UNION INTERNATIONALE DE LA CHAUSSURE ET DU CUIR. La « Correspondance internationale », le bulletin officiel de l'Union internationale des travailleurs de la chaussure et du cuir, apporte d'intéressantes informations sur la réunion tenue à Mayence par le comité central international ainsi que sur la composition de cette Internationale, qui compte actuellement 25 années d'existence.

Le rapport du secrétaire sur l'exercice juillet 1931—juillet 1932 communique au sujet de la situation des organisations affiliées: « En général, la situation des fédérations nationales s'est aggravée, tant au point de vue des effectifs que sous le rapport financier. L'effectif international est tombé de 268,488 à 252,351 membres ou de 6%. Ce chiffre totalise les effectifs de 17 fédérations; 5 fédérations comptant 14,189 membres l'année antérieure, n'ont pas fourni de rapport. Mentionnons l'adhésion, à la fin de 1931, de la Fédération suisse du vêtement et des cuirs et peaux, forte de 1831 membres. Les effets du chômage se sont naturellement fait sentir le plus durement en Allemagne, où les trois fédérations affiliées ont perdu 13,209 membres ou 10 % de leur effectif. La Roumanie et l'Autriche enregistrent également des pertes assez considérables; les fédérations française et belge ainsi que celle des cordonniers britanniques ont pu se maintenir. Les fédérations scandinaves (celles ayant du moins fourni des renseignements) ainsi que les deux organisations tchécoslovaques font mention d'une légère augmentation des effectifs. »

Le rapport s'occupe longuement des relations avec les syndicats américains: « La plupart des syndicats américains se tiennent malheureusement à l'écart du mouvement international. On en a eu une démonstration toute récente quand la Fédération américaine déclina l'invitation de participer à la Conférence syndicale internationale convoquée à Genève en avril dernier par la Fédération syndicale internationale pour délibérer sur d'importantes questions économiques internationales et sur un programme international de ré-emploi. On doit d'autant plus le regretter que la crise a pris une extension énorme aux Etats-Unis aussi et que dans le monde entier les experts, tant du

domaine théorique que du domaine de la pratique, concordent à considérer que seule la collaboration internationale peut remédier à la crise.

Il y a cependant une timide source d'espoir: les ouvriers américains de l'alimentation, du vêtement, des métaux, des mines, les diamantaires et les peintres ont rejoint en ces dernières années leur secrétariat professionnel international; toutefois, il reste 21 secrétariats professionnels internationaux sans affiliation américaine. Espérons que la collaboration de ces six fédérations américaines avec leur secrétariat professionnel international amène les autres fédérations américaines à prendre conscience de leurs obligations internationales et de leurs devoirs de solidarité.»

Le Comité central international s'est longuement préoccupé de cette question, et le compte rendu signale que plusieurs membres ont fait connaître leur regret profond du fait que les camarades américains se tiennent à l'écart du mouvement syndical européen.

Comme en ces dernières années, les syndicats américains ont fait, en raison de l'aggravation de la crise, une série d'expériences qui les ont rapprochés des conceptions européennes (mentionnons par exemple la renonciation à l'hostilité traditionnelle envers l'assurance-chômage obligatoire), vu d'autre part l'intérêt grandissant manifesté par l'Amérique à l'égard de l'Europe, qui s'est exprimé notamment par la participation fort active aux travaux préparatoires de la Conférence économique mondiale, et aux travaux de la Conférence du désarmement, ainsi que dans l'invitation faite à l'Amérique par le Bureau international du travail en vue de sa participation à la Conférence technique préparatoire se réunissant en janvier au sujet de la semaine de 40 heures, il est à espérer que les syndicats américains rejoindront la ligne de l'évolution générale et que les relations amicales existant déjà entre le mouvement européen et le mouvement américain s'en trouveront heureusement renforcées

F. S. I.

FEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE. Le Bureau de la F. S. I. s'est réuni à Berlin les 17 et 18 novembre 1932. Après avoir rendu hommage à la mémoire d'Hermann Müller, ancien vice-président de l'Union syndicale allemande et membre du Conseil d'administration du B. I. T. et décidé l'envoi d'un télégramme de félicitation au camarade Madsen de Copenhague, ancien membre du Bureau de la F. S. I. à l'occasion de ses 70 ans, le Bureau aborda son ordre du jour. Il approuva le rapport soumis par la Conférence mixte tenue à Amsterdam par les représentants des organisations ouvrières de Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Danemark et de Suède, au sujet de la Convention d'Ouchy. Le secrétariat a été autorisé à suivre cette affaire. Dès qu'on connaîtra les conclusions de la conférence technique préparatoire organisée par le Bureau international du travail, on convoquera, en vue de stimuler les efforts dépensés en faveur de la semaine de 40 heures ainsi que de la lutte contre la crise et le chômage, une session du Conseil général de la F. S. I., au mois d'avril probablement, en liaison avec la Conférence internationale du travail; les secrétariats professionnels internationaux sont invités à cette session. Considérant que le Conseil général pourra, à cette époque, vaquer aux attributions qui lui sont prescrites par les statuts, on pourra renoncer à le reconvoquer pour la session qui se tient ordinairement à la veille du Congrès international. — Le Bureau fixa définitivement la tenue du VI^e Congrès syndical international du 30 juillet au 3 août 1933; il arrêta en même temps l'ordre du jour du congrès, qui prévoit, outre les exposés ordinaires, la discussion des « directives pour une politique sociale de la F. S. I. » et des « revendications immédiates de la F. S. I. en fonction d'un plan d'économie dirigée ». Sur cette dernière question, le Bureau était saisi d'un avant-projet,

auquel il accorda son approbation de principe. Un comité d'experts sera convoqué en décembre pour procéder à l'examen et à la formulation des revendications émises par la classe ouvrière en vue de la transformation de l'ordre économique. On prévoit en outre un examen de ce projet au sein de la commission économique mixte établie entre la Fédération syndicale internationale et l'Internationale ouvrière socialiste. — Attendu qu'on ne se trouve pas encore en possession de toutes les réponses des centrales nationales consultées au sujet de l'opportunité de constituer une Internationale de l'éducation ouvrière, l'examen de cette question a été ajourné. Décision fut néanmoins prise d'encourager autant que possible les initiatives en cours par rapport à la confection de films internationaux. — Le temps faisant défaut, le rapport du Comité anti-guerre ne put être soumis à un examen complet; le Bureau ajourna donc à sa prochaine réunion sa décision à l'égard de différentes propositions faites dans ce rapport.

Education ouvrière.

Centre d'éducation ouvrière La Chaux-de-Fonds.

Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises la belle activité du Centre d'éducation de La Chaux-de-Fonds. Dans cette ville spécialement frappée par la crise économique, où le 84 % de la population ouvrière est victime du chômage complet ou partiel, le Centre d'éducation ouvrière a fait de beaux efforts pour intéresser et occuper utilement ces chômeurs. Grâce à la bienveillante collaboration des membres du corps enseignant des écoles de la ville et à l'appui de l'autorité communale, il a pu organiser 65 cours avec un total de 1200 auditeurs.

Les cours comprennent trois catégories principales: I. Cours professionnels. II. Cours de culture générale. III. Cours de travaux manuels.

Ces trois catégories se subdivisent en sections et celles-ci en groupes. Ainsi, pour les cours professionnels il y a trois sections: horlogerie avec 18 groupes, comprenant toutes les parties essentielles de la montre; mécanique avec quatre groupes et la section d'art avec cinq groupes. Plusieurs de ces groupes se subdivisent encore en plusieurs équipes, tant les inscriptions sont nombreuses.

Le cours de culture générale se compose de quatorze groupes: Littérature française, français, botanique, comptabilité élémentaire, sténographie, études de diverses opérations commerciales, transformation et réparation de vêtements, cours à l'école ménagère, droit, langues, etc.

Le cours de travaux manuels se subdivise en 15 groupes (menuiserie, cartonnage, vannerie, etc.).

Le Centre d'éducation de La Chaux-de-Fonds organise à nouveau cette année «le Noël des chômeurs» qui rencontra un grand succès l'an dernier puisqu'il réunit en quelques semaines une somme de 30,000 francs!